



5 Place du Château
35500 VITRE

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 035-213503600-20201214-DC_2020_279B-DE

DC_2020_279

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2020

- Projet urbain de la Trémoille - Bilan de la concertation

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment ces articles L.103-2 et suivants ;
Vu la délibération n°2015-169 du conseil municipal en date du 25 juin 2015 par laquelle la Ville de Vitré a approuvé la signature d'une convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) ;
Vu la convention opérationnelle d'action foncière conclue entre la Ville de Vitré et l'EPFB, portant sur le projet « Forum de la Trémoille » de Vitré, conclue le 19 août 2015 ;
Vu la délibération n°206 du conseil communautaire de Vitré Communauté en date du 4 novembre 2016 arrêtant le deuxième programme local de l'habitat et de l'hébergement (PLH) ;
Vu la délibération n°2019_128 du conseil municipal en date du 23 mai 2019 relative à la sélection d'un opérateur en vue de la reconversion du Forum de La Trémoille ;
Vu la délibération n°2020_005 du conseil municipal en date du 23 janvier 2020 approuvant la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Vitré ;
Vu la délibération n°2020_207 du conseil municipal en date du 21 septembre 2020 relative à la mise en place d'une concertation préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de rénovation urbaine de La Trémoille ;
Vu l'avis de la Commission Logement et Urbanisme du 30 novembre 2020 ;

Considérant que la Ville de Vitré envisage la réalisation d'un projet urbain sur le site de la Trémoille et de ses abords ;
Considérant que la Ville de Vitré a organisé une concertation avec le public afin de permettre à toute personne intéressée d'accéder à des informations relatives au projet et de formuler des observations ;
Considérant que le déroulement de cette concertation, les différents moyens de communication mis en œuvre, les observations émises font l'objet d'un bilan annexé à la présente délibération ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de tirer le bilan de la concertation ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de prendre acte du bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la poursuite de la procédure.

Il est procédé au vote :

Abstention : 2

Nombre de votants : 33

- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré le 17 décembre 2020

Le Maire,
Isabelle LE CALLENNEC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.



5 Place du Château
35500 VITRE

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 035-213503600-20201214-DC_2020_279B-DE

DC_2020_279

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2020

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel COUVERT

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 31 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt , le quatorze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 7 décembre 2020
---	--

Etaients présents (voix délibératives) :

Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Christophe LE BIHAN, Madame Constance MOUCHOTTE, Monsieur Fabrice HEULOT, Madame Anne BRIDEL, Monsieur Jean-Yves BESNARD, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Nicolas MIJOLE, Madame Marie-Cécile TARRIOL, Monsieur Michel PERRET, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Madame Catherine DELHOMMEL, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Isabelle DUSSOUS, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Gontran PAILLARD, Madame Caroline PICHOT MALIN, Monsieur Daniel NGOSONG, Madame Marie-Noëlle MORFROISSE, Monsieur Gilles GUILLON, Madame Cécile BESNARD, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Carine POUESSEL, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Nicolas KERDRAON, Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:

Madame Daniëlle MATHIEU représenté(e) par Monsieur Jean-Yves BESNARD , Madame Nicole GENIN représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE